Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260302-D2026_22-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL du 02 MARS 2026

Délibération 2026.22

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-quatre février, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, HEMON Soizick, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs VUILLAUME Michel, DUVAL Yvonnick, JENOUVRIER Stéphane, Adjoints – Monsieur LEMONNIER Philippe, conseiller délégué – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, PERRIGAULT Chantal, LEPAIGNEUL Virginie, GALLOU Isabelle, SOULAT Véronique, GOUDEDRANCHE Isabelle, LE GARREC Virginie, GRANDIN Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs LESNÉ Loïc, BELLEC Loïc, COURDENT Stéphane, SIGURET Jérôme, COTARMANAC'H Yves, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, GEORGES Patrice, conseillers municipaux.

ABSENT EXCUSÉ :
Madame DABO Delphine, conseillère municipale (procuration donnée à Mme Soizick HEMON).

ABSENT :
LABBÉ René, conseiller municipal.
Soit 26 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Madame Sylvie LE SCORNET, adjointe.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « QUATRE VAULX – LES MOUETTES »

Rapporteur Mme Soizick HEMON, Adjointe

L'association « Quatre Vaulx – Les Mouettes », gestionnaire d'un établissement d'accompagnement médico-social situé à Saint-Cast Le Guildo, accueille un enfant domicilié sur la commune.

Cet accueil s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté aux besoins spécifiques de l'enfant, mobilisant des moyens humains et techniques spécialisés.

Afin de participer aux frais liés à cette prise en charge et considérant l'intérêt communal attaché au soutien des dispositifs concourant à l'accompagnement des enfants domiciliés sur le territoire, il est envisagé que la commune participe à hauteur de 100 €.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association « Quatre Vaulx – Les Mouettes ».

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie DE St-MELOIR-DES-ONDES (35350)